

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE  
-----  
COMMUNE DE  
SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS  
-----  
ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2022/051  
Du 22/03/2022

Arrêté permanent pour un  
emplacement de parking pour le  
stationnement des personnes en  
situation de handicap

LE MAIRE DE SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-2,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y a lieu de réserver un emplacement de parking pour le stationnement des personnes en situation de handicap, parking de la mairie à proximité du wc public

Vu l'intérêt général,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :**

Une place de stationnement réservée aux personnes titulaires de la carte de stationnement pour personnes handicapées est instituée parking de la mairie, 1 avenue J-E Ménard, près du wc public.

**ARTICLE 2 :**

Les services techniques de la commune sont chargés de la matérialisation verticale et horizontale de cette place réservée.

**ARTICLE 3 :**

Le stationnement sans autorisation d'un véhicule sur cet emplacement est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de SAINT-GERVAIS-LES-3-CLOCHERS

**ARTICLE 5 :**

Le maire de la commune de Saint-Gervais-les-3-Clochers (86230),

Le Directeur Général des Services du Département de la Vienne [dr-voirie-subdi-  
chatellerault@departement86.fr](mailto:dr-voirie-subdi-chatellerault@departement86.fr)

Le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Vienne [cob.les-  
ormes@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.les-ormes@gendarmerie.interieur.gouv.fr), [christophe.nuret@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:christophe.nuret@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Le SDIS [info@sdis86.net](mailto:info@sdis86.net)

Le service du transport scolaire [transports.scolaires@grand-chatellerault.fr](mailto:transports.scolaires@grand-chatellerault.fr)  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-3-Clochers,

Le 22 mars 2022

Le Maire

M. Antoine BRAGUIER.



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be the name "Antoine Braguiier".